

Falk, Richard, Kratochwil, Friedrich and Mendlovitz, Saul H. (Ed.) *International Law : A Contemporary Perspective*. Boulder and London, Westview Press, Coll. « Studies on a Just World Order », no. 2, 1985, 715 p.

Michel Bélanger

Volume 18, numéro 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702138ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702138ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bélanger, M. (1987). Compte rendu de [Falk, Richard, Kratochwil, Friedrich and Mendlovitz, Saul H. (Ed.) *International Law : A Contemporary Perspective*. Boulder and London, Westview Press, Coll. « Studies on a Just World Order », no. 2, 1985, 715 p.] *Études internationales*, 18(1), 226-228. <https://doi.org/10.7202/702138ar>

Puisque le fonctionnement de l'ordre international est marqué, dans cette perspective, au coin d'une hégémonie culturelle de la modernité, la deuxième partie cherche à désigner des expériences alternatives pour y résister. Constatant que le présent siècle « has tented to be *par excellence* the age of uniformity in relation to human needs », Celso Furtado implore les sociétés dépendantes de cesser d'imiter servilement les modèles occidentaux et de définir elles-mêmes leurs propres finalités. Anouar Abdel-Malek donne de son côté l'exemple de la renaissance islamique dans le monde arabe et Ashis Nandy propose celle de l'Inde de Gandhi, deux pôles de résistance qui, aujourd'hui et hier, constituent des revendications d'une originalité culturelle.

Consacrée à comprendre comment les discours sur la vie internationale incarnent cette hégémonie, la troisième partie s'amorce avec l'étude de R.B.J. Walker qui, explorant le champ de la théorie, soutient: « The cardinal sin for the analyst of international politics is to transfer assumptions, images, or values from the domestic to international context ». Cette exportation axiologique se manifeste également, démontre par la suite R.N. Berki, dans la tradition marxiste. Mark Blasius voit, pour sa part, dans la notion d'« ordre mondial » une connivence sous-jacente entre le pouvoir et le savoir. Enfin, Robert Cox propose une interprétation des incidences sur la théorie en relations internationales de la transition en ce siècle de la *Pax Britannica* à la *Pax Americana*. Mentionnons que le dernier tronçon du livre, signé par R.B.J. Walker et R. Kothari, porte sur une analyse des mouvements pacifistes comme stratégie de résistance à l'hégémonie militaire que se partagent les deux grandes puissances du monde moderne.

Même si l'on ne saisit pas très bien comment pourrait se dérouler *in concreto* le tant souhaité dialogue des civilisations, ni comment des catégories intellectuelles non-occidentales pourraient être mises à contribution pour expliquer, dans le respect des différences, les problèmes d'aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que la pertinence des questions soulevées dans cet ouvrage n'en est pas pour autant entamée. Et ce n'est pas un

mince mérite des auteurs de nourrir ces interrogations en dehors des visions moralisatrices habituelles d'un tiers-mondisme, par exemple, qui hélas souvent pleure la « perte d'innocence » des sociétés dites de la périphérie pour faire de l'Occident le bouc émissaire de tous les maux de la planète.

Gilbert LAROCHELLE

Département de science politique  
Université de Montréal

### DROIT INTERNATIONAL

FALK, Richard, KRATOCHWIL, Friedrich and MENDLOVITZ, Saul H. (Ed.) *International Law: A Contemporary Perspective*. Boulder and London, Westview Press, Coll. « Studies on a Just World Order », no. 2, 1985, 715 p.

Ce gros ouvrage réunit des textes qui ont été sélectionnés par Richard Falk, Friedrich Kratochwil et Saul Mendlovitz. La sélection est heureuse, car elle permet de couvrir de larges domaines du Droit international, des sources de ce Droit à la question du maintien de la paix en passant par le Droit international économique et le Droit international humanitaire. Ces textes ont été rassemblés non pas tant pour donner une vue exhaustive du Droit international public, mais surtout pour inciter le lecteur à une réflexion enrichissante sur le devenir du Droit à travers les rapports internationaux de notre temps.

L'ouvrage a donc été bâti à partir d'essais, qui sont destinés, dans leur juxtaposition, à démontrer une idée, à savoir que le Droit international aujourd'hui est en situation de transition entre des règles classiques largement inadaptées et des règles nouvelles qui ne sont pas encore très assurées. L'intérêt de cette recherche est certainement de dépasser l'opposition manichéenne, et par là trop simpliste, entre un Droit international « ancien » appliqué par les pays industrialisés et un Droit international « nouveau » mis en oeuvre par les pays en développement.

Cette approche est d'autant plus utile qu'elle se réfère à la notion d'ordre. Le Droit international a en fait toujours été en quête d'un ordre qui n'est pas, à vrai dire, seulement un ordre juridique. Et même si les auteurs de l'ouvrage n'exploitent pas assez le thème (peut-être trop rabattu maintenant) du nouvel ordre économique international, ils ont raison de montrer les liens étroits qui existent entre le concept d'institution et le concept de pouvoir. On retrouve ainsi dans cet ouvrage une approche de science politique appliquée au Droit international public (notamment avec l'étude de Myres McDougal et Harold Lasswell), que les juristes ne doivent pas négliger, d'autant plus que l'on sait déjà combien la science politique américaine a pu apporter par ailleurs au Droit constitutionnel.

Mais il y a plus qu'un effort méthodologique dans cet ouvrage. On y trouve également une véritable thèse. Les auteurs, principalement Richard Falk, affirment et cherchent à démontrer que le cheminement de la pensée de Grotius, ce grand juriste du XVII<sup>ème</sup> siècle, qui est largement à l'origine du développement du Droit international public, peut et même doit être repris avec profit pour reconstituer un Droit international efficient.

Ce sont les faiblesses que connaît actuellement le Droit international, entraînant à son égard une certaine désaffection, qui ont incité les auteurs de cet ouvrage à redonner vie à la pensée grotienne. Celle-ci présente en effet le grand avantage d'envisager une synthèse permettant l'établissement d'un cadre juridique cohérent fondé sur l'idée de justice. Cette référence à Grotius apparaît ainsi dans l'ouvrage comme un véritable leitmotiv.

L'ouvrage présente alors une certaine dimension « idéologique », dans la mesure où il renvoie constamment aux notions d'ordre (surtout) et de justice. Mais les prises de position des auteurs restent toujours nuancées, et se veulent explicatives des situations, c'est-à-dire des problèmes que connaît de nos jours le Droit international public. Le seul *a priori* réel que l'on trouve dans cet ouvrage, et les juristes ne pourront s'en plaindre, est que le Droit doit conserver une place essentielle dans les

relations entre les États. Connaître ainsi les limites de l'ordre juridique international actuel permet de mieux transcender celles-ci grâce au potentiel normatif de la vie internationale.

Les textes de vingt-six auteurs ont servi à éditer cet ouvrage, qui se présente sous une forme didactique remarquable. Le livre est divisé en neuf chapitres, qui traduisent, dans leur présentation, un souci de progression dans le traitement des problèmes de Droit international. Si le chapitre premier sert à présenter la thèse des auteurs (à partir d'un texte de Hersch Lauterpacht), les chapitres suivants traitent successivement de l'interaction entre la politique et le droit sur le plan international, de l'évolution du Droit international depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, de la formation du droit, de la résolution des conflits internationaux, de la réglementation de la force, des relations entre l'individu et l'État, des problèmes récents qui se posent au Droit international public en matière de Droit international économique, de Droit international de l'environnement et de droit de la mer, et enfin de la transformation actuelle de l'ordre mondial. Les références aux États-Unis ne sont pas excessives, et l'intervention de juristes non américains (comme Alejandro Alvarez ou Mohammed Bedjaoui) doit être soulignée.

Les études sélectionnées sont denses et bien documentées. Elles manifestent en particulier, tout en faisant appel à des données très concrètes, un effort remarquable de théorisation (par exemple avec Wolfgang Friedmann et sa distinction des trois niveaux du Droit international contemporain: le Droit international de la coexistence, le Droit international de la coopération et le Droit international de la communauté).

Il convient de souligner également l'intérêt des nombreuses notes rassemblées à la fin de chaque paragraphe, ainsi que la présence d'une bibliographie sélective dans chaque chapitre, qui réunit des ouvrages (en anglais) souvent récents. En outre, la présentation au début de chaque chapitre d'une introduction aux différents essais retenus est extrêmement utile, car elle explique très honnêtement les objectifs et la démonstration des auteurs.

L'ouvrage apparaît en fin de compte de grande qualité. Son honnêteté et son caractère compréhensif en font un manuel de références pour qui veut comprendre l'évolution actuelle du Droit international public, et veut rechercher des solutions aux faiblesses que connaît cette discipline. Les auteurs ont d'ailleurs eu le souci de présenter, dans chaque chapitre, des questions relatives aux thèmes abordés, afin de permettre justement la réflexion et la discussion.

Les critiques que l'on peut apporter restent limitées. Les textes retenus devraient être, il est vrai, expressément datés. On peut regretter aussi que l'appel aux juristes non américains apparaisse réduit, et que l'utilisation des références bibliographiques non anglo-saxonnes soit quasi inexistante. Un index des matières aurait été également utile.

En se voulant didactique et réaliste, cet ouvrage est une bonne contribution à l'étude de la portée actuelle du Droit international public. Il convient d'ailleurs de souligner combien les recherches des internationalistes de tous les continents peuvent être utiles à la connaissance et à la compréhension du Droit international

Michel BÉLANGER

*Maître de Conférences de Droit Public  
Université de Bordeaux I, France*

HEVENER, Nathalie Kaufman (Ed.). *Diplomacy in a Dangerous World: Protection for Diplomats Under International Law*. Boulder and London, Westview Press, Coll. « Westview Special Studies in International Relations », 1986, 298 p.

L'introduction de cet ouvrage nous révèle que celui-ci est inspiré de façon assez lointaine par le résultat des délibérations d'un colloque concernant la protection des diplomates ayant eu lieu à huis clos en Italie en mars 1982. Il vise à faire le point et analyser la portée des instruments juridiques existant à l'heure actuelle au sujet de la protection des diplomates à un moment où nous assistons à

une certaine recrudescence des actes terroristes dont ils sont la cible.

La deuxième moitié de ce livre est constituée des textes de conventions et de résolutions des Nations Unies, ainsi que d'autres textes contenant des dispositions relatives à la protection des diplomates, comme par exemple des textes de loi américaine, une convention de l'Organisation des États américains et le jugement de la Cour Internationale de Justice dans l'affaire États-Unis vs Iran concernant les otages américains à Téhéran.

Pourquoi les trois spécialistes qui se trouvent réunis dans cet ouvrage ont-ils abordé la question uniquement sous l'angle des diplomates et non pas sous celui de tous les citoyens qui sont victimes de tels actes? On pourrait répondre que les diplomates constituent un groupe bien identifié, donc particulièrement visé par ceux qui veulent attirer l'attention sur leur cause, et qui a fait l'objet de protection particulière en vertu de certaines conventions.

D'ailleurs un des auteurs s'interroge sur la nécessité de rendre cette institution un peu moins visible, de réduire en quelque sorte la taille des représentations diplomatiques à l'étranger, ce qui pourrait être compatible à son avis avec la diplomatie telle qu'elle se pratique à notre époque. Le fait de poser la question ne la résout pas nécessairement et puisqu'il s'agit d'une institution qui ne disparaîtra pas complètement à court terme, il faut continuer à chercher à la protéger.

La violence qui se manifeste à l'égard des diplomates est souvent le fait d'individus et il y a lieu de s'interroger sur le degré d'efficacité de la multiplication des obligations juridiques à la charge des États à ce sujet. Par contre, on assiste de plus en plus à des événements illustrant le terrorisme d'État, ou d'actes terroristes recevant l'aval d'États avant ou après leur commission. En fait, un domaine semble clairement circonscrit au terrorisme d'État, celui mettant en cause l'utilisation de l'énergie nucléaire.

L'ouvrage d'ailleurs semble constamment se promener entre deux illustrations du « ter-